



Suppression de poste : obligation de l'employeur

Par lasam, le 27/10/2008 à 16:29

Bonjour,

Ce jour, mon responsable vient de m'annoncer (dans le couloir) que mon poste etait supprimé, et que dés demain, je retournerai sur mon ancien poste de magasinier.

Question :

Mon employeur a-t il des obligations en terme de delai et de loi dans ce cas.

Peut-il comme cela la veille pour le lendemain, m'avertir de la suppression de poste et de mon changement de poste (magasinier qui etait on ancien poste; Seul changement).

Merci par avance de vos retours.